

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CŒUR DE FLANDRE

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 19 MAI 2026

DELIBERATION 2026_106

**Objet : Attribution et autorisation de signature de l'accord-cadre à bons de commande M26.004 :
Organisation de séjours de vacances avec hébergement pour les hivers 2027-2030**

L'an deux mille vingt-six le dix-neuf mai à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire s'est réuni au siège communautaire, 222 Bis Rue de Vieux-Berquin, 59190 Hazebrouck, sous la présidence de Monsieur Valentin BELLEVAL, sur la convocation qui lui a été faite le treize mai deux mille-vingt-six.

Présents (79) :

Julie ADJOVI - Jacques GREMBER - Sylvie TRACHEZ - Yannick CORDONNIER - Nancy MILITAO - Laure DOBIGNY - Frédéric VERTUN - Armelle FLAMENT - Yannick DESCAMPS - Alain TALLEU - Serge LACONTE - Régis DONDEYNE - Régis DUQUENOY - Luc VAN INGHELANDT - Danielle MAMETZ - Didier PELISSIER (Suppléant) - Romuald GUILLAIN - Jean-Luc SCHRICKE - Dominique JOLY - Sandrine KEIGNAERT - Pascal DEQUIDT - Paul DE CIECHI (Suppléant) - Serge SOODTS - Caroline LANDTSHEERE - Valentin BELLEVAL - Eva SPRIET - Gaël DUHAMEL - Céline SAUZEAU - Philippe GRIMBER - Florence BRISBART - Didier TIBERGHIE - Elise DORMION-ROUSSEZ - Bernard DENTENER - Jacques WYCKAERT - Brigitte SCHOONHEERE - Guillaume GAMELIN - Sophie ANDRE - Hakim CHAFCHAF - Vincent LEFEBVRE - Sophie CAUDRON - Samuel BEVER - Dominique WALBROU - Jean-François DAUTRICOURT - Patrick DEROUILLERS - Elizabeth BOULET - Jérôme DARQUES - Nathalie DEBOUDT - Samuel DASSONNEVILLE - Marie SANDRA - Franck MEURILLON - Delphine DARTHOIT - Bruno DARRY - Jérôme RENIER - Thierry DEHONDT-BEDAGUE - Joël VERMEULEN - Jean-Luc DEBERT - Stéphane DIEUSAERT - Bastien DECLERCK (Suppléant) - Frédéric JUDE - César STORET - Claude BODELE - Bertrand CREPIN - Stéphanie FENET - Bérengère DELATTRE - Carole DELAIRE - Jean-Luc DEHUYSSER - Edith STAELEN - Régis GODEL - Vincent DUCOURANT - Amandine TRANCHANT - Céline REANT - Rosine CAILLIAU (Suppléante) - Benoit BART - Louis LEVEUGLE - Delphine RANCHY - Tristan LESCORNEZ (Suppléant) - Pascal BECUE (Suppléant) - Coralie DEVROEDE - Christian BELLYNCK

Procurations (9) :

Gauthier VANCAYZEELE à Frédéric VERTUN - Audrey RINGOT à Jacques GREMBER - Arnaud DEVILLEZ à Alain TALLEU - Béatrice FERLIN à Philippe GRIMBER - Marie BOUQUET à Valentin BELLEVAL - Pierre-Laurent VANDECAVEYE à Didier TIBERGHIE - Pamela VIDOCGUE à Marie SANDRA - Luc EVERAERE à Elizabeth BOULET - Eric SMAL à Sandrine KEIGNAERT

Effectif du Conseil de Communauté : 88

Nombre de votants : 88

Secrétaire de séance : Coralie DEVROEDE

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre, conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

Le Président

Valentin BELLEVAL



SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 19 MAI 2026

DELIBERATION 2026_106

**Objet : Attribution et autorisation de signature de l'accord-cadre à bons de commande M26.004 :
Organisation de séjours de vacances avec hébergement pour les hivers 2027-2030**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique, notamment son article R. 2123-1 3° ;

Vu la possibilité de recourir à une procédure adaptée pour passer un marché ayant pour objet des services sociaux et autres services spécifiques conformément à l'article précité ;

Considérant l'avis n°26-32555 publié le 30/03/2026 sur le site du BOAMP, la publicité sur la plateforme www.marches-sécurises.fr n°CA-Coeur-de-Flandre_59_20260330W2_01 ainsi que la publication sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre ;

Considérant la date limite de remise des offres fixée au 23 avril 2026 avant 12h00 ;

Considérant le rapport d'analyse des offres ;

Il vous est proposé :

- d'attribuer et de signer l'accord-cadre à bons de commande M26.004 « Organisation de séjours de vacances avec hébergement pour les hivers 2027-2030 » avec les attributaires suivants :

| <i>Intitulé des lots</i> | <i>Attributaire</i> | <i>Montant maximum annuel du lot</i> | <i>Montant estimatif (montant TTC du DQE)</i> |
|--|------------------------------------|--------------------------------------|---|
| Lot 1 « Organisation d'un Séjour d'Hiver 1ère Semaine Zone B du Dimanche au Vendredi dans les Hautes Alpes » | SAS CHALET L'ARCHE (05260 ANCELLE) | 88 000,00 € HT | 90 076,15 € TTC |
| Lot 2 « Organisation d'un Séjour d'hiver 2ème Semaine Zone B du Dimanche au Vendredi dans les Hautes Alpes » | SAS CHALET L'ARCHE (05260 ANCELLE) | 80 000,00 € HT | 81 516,30 € TTC |

- l'accord-cadre commence à la date de l'accusé de réception de sa notification pour une durée initiale de 12 mois. Il est reconductible 3 fois par tacite reconduction. La durée de chaque période de reconduction est de 12 mois. La durée maximale de l'accord-cadre est de 48 mois.
- d'autoriser le Président ou son représentant à toutes les pièces afférentes au marché.

Vote :

Pour : 88

Contre : 0

Abstention : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

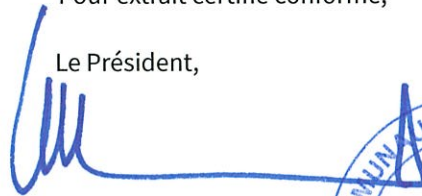
Séance du Conseil de Communauté,
A Hazebrouck, le 19 mai 2026,
Pour extrait certifié conforme,

La Secrétaire de séance,



Coralie DEVROEDE

Le Président,



Valentin BELLEVAL

